

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

*Direction générale du Trésor*

**Arrêté du 6 décembre 2019 portant nomination  
au Bureau central de tarification**

Le ministre de l'économie et des finances,  
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification ;  
Vu l'arrêté du 8 février 2017 portant nomination au Bureau central de tarification ;  
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre titulaire du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance des véhicules terrestres à moteur en vertu de l'article L.212-1 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française: M. Pascal-Noël Bourdeau (MACIF) en remplacement de M. Olivier Sire (MACIF).

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 décembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des assurances,*  
LIONEL CORRE